

➔ Les prestations supplémentaires

L'accueil périscolaire continue de proposer :

- ✓ Forfait petit déjeuner : **0,50 €** ; Petit déjeuner servi (et facturé) de 7h00 à 8h00 systématiquement
- ✓ Forfait goûter : **0,45 €** ; Goûter servi (et facturé) dans le première demi-heure de 16h30 à 17h00 systématiquement

Après 19h00, un supplément forfaitaire de **5,00 €** par quart d'heure de retard sera appliqué aux parents qui ne respectent pas l'heure de fermeture.

➔ Paielements

A compter de Septembre 2021, les collectivités seront tenues de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne.

ATTENTION !

Tous les paiements relatifs aux activités scolaires, restauration scolaire, accueil périscolaire seront à effectuer en ligne via les services PayFIP de la Direction Générale des Finances Publiques. Un guide de mise en oeuvre PayFIP sera disponible prochainement sur le site de la commune.

En attendant la mise en place de la nouvelle offre de paiement en ligne, les factures Cantine et Affaires Scolaires vous seront envoyées **regroupées** par le Trésor Public, elles seront à régler uniquement par chèque directement à la Trésorerie d'Hazebrouck, 60 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny. **Plus aucun paiement ne doit être remis en mairie**

Ce dispositif est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation, c'est une offre permettant un paiement simple, rapide, facile et accessible.

- En aucun cas, "le montant de la facture ne doit être modifié par les familles".
- Toute contestation doit être communiquée au 03.28.42.71.76 afin de régler au mieux le problème.
- La mairie se réserve le droit de toutes actions légales pour le recouvrement des factures non acquittées.

Pour assurer le bon fonctionnement du service de l'accueil périscolaire, veuillez communiquer votre numéro de téléphone dès changement (s'il y a lieu), ainsi que votre adresse mail pour la mise à jour de votre dossier familial.

Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire doivent être assurés.

Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes désignées sur la fiche d'inscription par leurs parents ou responsable légal.

En cas de présence occasionnelle, prévenir l'animatrice de l'accueil périscolaire le plus tôt possible et au plus tard la veille du jour d'accueil

L'accueil périscolaire est équipé d'une ligne téléphonique avec répondeur. Si vous désirez inscrire votre enfant en dehors des heures d'ouverture de celle-ci, vous pouvez y laisser un message.

* Pensez à noter sur vos répertoires (travail, maison, portable) **le numéro de téléphone de l'accueil périscolaire : 03.28.49.81.91** Il est important d'appeler en cas de retard notable afin que l'animatrice puisse rassurer l'enfant qui pourrait s'inquiéter.